AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a prononcé la limitation volontaire du droit d'exercice de l'ingénieur Jocelyn Landreville (membre no 107796) dans le domaine de la protection incendie.

L'ingénieur Landreville dont le domicile professionnel est situé à Longueuil, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 28 août 2013. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

